

J'OUVRE MA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE



L'État s'est emparé du sujet compte tenu du volume que représente les déchets du bâtiment (48MT) et la problématique des dépôts sauvages. Avec des déchèteries communales non adaptées, aujourd'hui il est primordial de mailler le territoire français de déchèteries professionnelles. Vous souhaitez devenir un acteur clef sur votre territoire avec l'implantation d'une déchèterie professionnelle, voici quelques éléments clés.

LES 10 ÉTAPES

1• Choisir votre implantation

L'implantation est un point stratégique de votre déchèterie. Pour ce faire, une étude de marché, une recherche de terrain disponible ainsi qu'une concertation avec les collectivités locales vont vous permettre de mieux appréhender le maillage sur le territoire.

2• Quels sont les réels besoins locaux ?

Se poser les bonnes questions afin de correspondre au besoin : Quels déchets et en quelles quantités ? Quelles garanties d'apport des déchets en déchèterie ? Quelles destinations pour quels déchets ? Quels tarifs pour les entreprises ?

3• Définir le projet

Il vous faut commencer par définir la typologie des déchets acceptés et les volumes entreposés, l'organisation de la déchèterie (quai de déchargement

ou déchargement au sol), les plans d'organisation du site.

4• Rechercher les filières de valorisation et d'élimination des déchets pris en charge sur la déchèterie.

Il s'agira également de vérifier la conformité réglementaire de ces filières – Nouer des conventions avec les éco-organismes.

5• Réaliser le dossier ICPE avant le démarrage des activités.

Rubrique ICPE visée pour les déchèteries : 2710 : Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. Il ne faut pas négliger l'importance de la concertation avec la DREAL locale. KERLOG peut vous aider pour tous ces aspects : définition du classement et rédaction du dossier spécifique à ce classement (Déclaration, Enregistrement, Autorisation).



GUIDE

J'OUVRE MA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE



QUELS VOLUMES PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉS SELON LE TYPE D'INSTALLATION ?

Vous pouvez entreposer à un instant "T" sur votre installation soumise à

déclaration avec contrôle périodique

enregistrement



Déchets non dangereux

Entre **100** m³
et **300** m³

+ de **300** m³



Déchets dangereux

Entre
1 et **7** tonnes

Jusqu'à
7 tonnes
Si vous souhaitez entreposer plus de 7 tonnes, vous passez à Autorisation au titre des ICPE.



GUIDE

J'OUVRE MA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

PLUS CONCRÈTEMENT CELA REPRÉSENTE POUR UNE INSTALLATION



Déchets non
dangereux

Déclaration avec
contrôle périodique

9 bennes
de **30 m³**

avec par ex 1 benne pour :
**gravats, carton, déchets
verts, plaques de plâtre**
et 2 bennes de :
bois et mobilier

Enregistrement

+ de **10** bennes
de **30 m³**



Déchets
dangereux

1 benne de **10 m³** d'amiante fibro-ciment
équipée d'un body benne pèse environ 7 tonnes.
(Une palette de tôle de fibro-ciment pèse environ 300 kg,
compter 20 kg/m² de plaque de fibro en moyenne)

OU

1 caisse-palette de batteries = **1T**

+

Min de **4** casiers de **1000 L** de D3E
pour être collecté par un éco-organisme.

Poids moyen par casier : 250 kg en fonction du type de DEEE stocké
(écrans, PAM, GEM hors froid)



GUIDE

J'OUVRE MA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE



ATTENTION

Il faudra donc regarder les types de déchets dangereux acceptés et les moyens d'entreposage.

L'acceptation des **déchets dangereux** vous permet d'avoir des **marges autour de 30 %** sur ce type de déchets

Le conseil de KERLOG :

- Nous vous aidons à définir les catégories de déchets dangereux pouvant être acceptés et les quantités pouvant être entreposées.
- En fonction des déchets dangereux, des conditions d'entreposage spécifiques devront être mises en place.
- Il faut également étudier les exigences du Code du Travail vis à vis des risques d'exposition du personnel. C'est le cas de l'amiante où le personnel devra recevoir une formation spécifique dite « Sous-section 4 ».

LE PERSONNEL À PRÉVOIR



1 personne



0,5 chauffeur
pour réaliser les rotations de bennes

6• Les aides financières : Réalisez et demandez votre dossier de demandes d'aides auprès de :

- l'ADEME qui a mis en place un appel à projet pour la création et modernisation des déchèteries professionnelles
- l'Agence de l'eau
- la région
- du département
- Bpifrance

7• Demande de permis de construire,

recherche des entreprises de travaux et suivi de la réalisation des travaux. Bien prendre en compte les dispositions constructives énoncées dans les arrêtés types de la rubrique 2710.

8• Accompagnement à la gestion de la déchèterie professionnelle :

Avec EcoREC pour la gestion des Entrées/ Sorties et de la facturation des clients, formation du personnel, aide au maintien de la conformité du site par la réalisation d'audit terrain, aide à la rédaction de procédures d'exploitation. Accompagnement à la mise en place d'un système de management Qualité, Sécurité, Environnement

9• Communication

vers les futurs usagers.

10• Suivi des performances

de la déchèterie par l'outil de reporting et statistique LIBRA DATA.



Les obligations au quotidien dans une déchèterie professionnelle

Elles sont indiquées dans les arrêtés type de la rubrique 2710 et concernent notamment :

- La formation du personnel,
- La tenue des locaux et le stockage des déchets dangereux,
- Le registres de sortie des déchets,
- La traçabilité des déchets.



Les objectifs d'une déchèterie professionnelle

Accueillir sur un même site tous les déchets des entreprises :

- Être exemplaire en matière de protection de l'environnement et de sécurité pour les personnes
- Être une alternative à l'enfouissement des déchets en favorisant le recyclage
- Être acteur de l'économie circulaire



GUIDE

J'OUVRE MA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE



KERLOG vous accompagne

Nous vous proposons de vous accompagner dans votre démarche pour :

- Réaliser les **plans du site**
- Réaliser les **dossiers ICPE**
- Assurer les **relations avec les organismes de contrôles**, les associations, les organismes pouvant apporter une aide financière
- Mettre en place les **procédures d'exploitation** et tout autres documents réglementaires
- Mettre en place **EcoREC et les applications mobiles utiles** à la gestion de votre déchèterie
- Mettre en place un **système de management QSE**



Pour cela , KERLOG vous propose de :

- **Former votre personnel**
- Vous aider à trouver des **filières de valorisation** adaptées
- Vous conseiller dans **l'exploitation de votre site**

Au final, vous avez un site autorisé et opérationnel avec du personnel formé et un outil de suivi d'exploitation opérationnel

Liens utiles

ADEME : Déchèterie destinée aux professionnelles recueil de recommandation
<https://corse.ademe.fr/sites/default/files/recommandations-projet-decheterie-professionnelle.pdf>

ICPE : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33414>

INRS : Conception des déchèteries : intégration de la santé et de la sécurité au travail